

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 janvier 2007

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

07.1/DA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE AU SUIVI ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RMI

ARTICLE 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur- Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au suivi et à l'accompagnement des bénéficiaires du R.M.I..

ARTICLE 2 : **PRÉCISE** que la participation du Conseil Général au financement du poste de Conseiller d'insertion sera versée à la Commune de Brunoy qui met cet agent à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale.

UNANIMITE

07.2/DB PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA REMISE EN ETAT DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ECOLE TALMA

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le projet de marché public relatif à la remise en état du mur de soutènement de l'école Talma, dont la définition du besoin à satisfaire et le montant estimatif prévisionnel sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération. Est constaté le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation de ce marché. Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à lancer une procédure de marché négocié en cas de procédure déclarée infructueuse, et à signer ce marché.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante est imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 23, Article 2313, Exercice 2006.

UNANIMITE

07.3/DK RENOUVELLEMENT DU BAIL RELATIF AUX LOCAUX SIS 1 RUE MONMARTEL

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE le renouvellement de la prise à bail pour une durée d'un an des locaux sis 1 rue Monmartel à Brunoy appartenant à Monsieur et Madame MARIETTE, à compter du 1^{er} novembre 2006, et ceci pour un loyer mensuel charges comprises de 1 000 €.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer le contrat de location à intervenir, ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3 : DIT que Maître DOBBÉ sera chargé de rédiger le contrat de location.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à procéder au remboursement des sommes avancées par Monsieur et Madame MARIETTE depuis la prise d'effet du précédent bail ayant expiré le 30 octobre 2006, au titre des charges locatives normalement supportées par le locataire.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à procéder au remboursement des sommes qui seront avancées par Monsieur et Madame MARIETTE à compter de la prise d'effet du bail prenant effet le 1^{er} novembre 2006, au titre des charges locatives normalement supportées par le locataire.

ARTICLE 6 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

UNANIMITE

07.4/DK CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 5 RUE MONMARTEL

ARTICLE 1^{er} : AUTORISE la cession d'un bien sis 5 rue Monmartel à Brunoy, cadastré section AB n°263, au profit de la Société Foncière Habitat et Humanisme, domiciliée chemin des Vassieux à Caluire (Rhône) au prix de 424 265 € hors frais.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer la promesse synallagmatique dont un projet est ci-joint annexé, l'acte authentique de réitération ainsi que tout document nécessaire à cette cession.

ARTICLE 3 : DIT que l'étude de notaires FAY, DOBBÉ et CADET, domiciliés 19 rue de la Gare à Brunoy, sera chargée de rédiger l'acte authentique de réitération relatif à cette vente.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

UNANIMITE

**07.5/DP AVENANT N°15 AU MARCHE N°99-005 RELATIF A L'EXP LOITATION DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le projet d'avenant n°15 au marché public n°99-005, relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, annexé à la présente délibération, et à conclure entre la commune de Brunoy et la société ELYO ILE DE FRANCE.

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante est imputée au budget de fonctionnement de la ville de Brunoy : chapitre 011, articles 60621 et 6156, exercices 2006 et suivants.

UNANIMITE

**07.6/C AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'EXTENSION
DU CENTRE SOCIAL - RETIREE**

RETIRÉ

**07.7/C AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A
L'EXTENSION DU POLE DE SERVICES PUBLICS**

ARTICLE 1^{er} : **DIT** que la Commune a l'autorisation du propriétaire du terrain de réaliser les travaux d'extension du Pôle de Services Publics.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le principe de réaliser une extension du Pôle de Services Publics.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Sénateur-Maire à déposer et signer le dossier de demande de permis de construire relatif à l'extension du Pôle de Services Publics ainsi que tout document y afférant.

UNANIMITE

**07.8/K SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES SOCIETES ICF NOVEDIS ET
ICF LA SABLIERE**

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** les modalités fixées par le protocole d'accord annexé à la présente, relatif au transfert de 215 logements appartenant à la société ICF Novedis dans la résidence des Provinciales au profit de la société ICF La Sablière, en vue de leur réhabilitation en logements sociaux, ainsi que l'accord en contrepartie de la Ville de réserver à ces deux sociétés une partie des droits à construire (60 logements sociaux et 30 logements locatifs libres) attachés aux emprises mutables définies dans le cadre de la future opération d'aménagement urbain portant sur le secteur « Centre Ville ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à signer le protocole d'accord annexé à la présente.

27 Voix Pour, 6 Voix Contre

07.9/M APPROBATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE le Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Val d'Yerres.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Sénateur-Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du C.U.C.S. et à signer tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : PRECISE que la programmation pluriannuelle d'actions 2007-2009 fera l'objet d'avenants pour des actions communautaires plus spécifiques avec leurs déclinaisons communales qui seront proposés en février 2007, au regard du diagnostic du Cabinet CHORA CONSEIL missionné par le Val d'Yerres.

27 Voix Pour, 6 Abstention(s)

Fait à BRUNOY, le 19 janvier 2007